



Montréal le 21 mai 2025

Anita Anand, C.P., députée
Ministre des Affaires étrangères

Anita.anand@international.gc.ca

Chambre des communes
Ottawa (Ontario)
K1A 0A6

Objet : Recommandations sur les droits humains qui doivent guider le Canada

Madame la Ministre,

Au nom d'Amnistie internationale Canada francophone, je vous félicite pour votre élection et votre nomination à titre de ministre des Affaires étrangères.

Je profite également de l'occasion pour saluer vos condamnations fortes à l'égard d'Israël, dès votre prise de fonction, alors qu'un terrible drame humain se déroule en direct sous nos yeux dans la bande de Gaza. Je salue également la déclaration conjointe du Canada, du Royaume-Uni et de la France du 19 mai quant à la situation à Gaza et en Cisjordanie.

Par la présente j'aimerais aussi vous assurer de mon entière collaboration afin que les droits humains et le droit international guident les choix de votre gouvernement et qu'ils soient au cœur de la politique étrangère du Canada. De fait, nonobstant l'importance que revêtent la prospérité économique et la sécurité nationale, sans droit international et sans des institutions internationales fortes, le Canada ne pourra garantir ni prospérité ni sécurité.

Tel qu'une délégation de haut-niveau d'Amnistie internationale a pu en discuter avec les membres de votre bureau, le 5 mai dernier, le Canada a en ce sens le pouvoir d'agir. Amnistie internationale est fermement convaincue que le **Canada peut redevenir le leader des droits humains sur la scène internationale** qu'il a déjà été. Il en a encore la légitimité et la crédibilité.

Nous demandons au gouvernement canadien qu'il continue de résister comme il l'a fait jusqu'à présent, et qu'il le fasse non seulement au nom du commerce et de la souveraineté nationale mais aussi au nom des valeurs que le Canada a défendu sur la scène internationale depuis des décennies.

Le Canada doit courageusement élever sa voix pour le respect des droits et de la dignité et être exemplaire quant au respect de la justice et de la non-discrimination. Nous demandons au Canada de :

1. Rapidement **nommer un ambassadeur ou une ambassadrice des droits humains**, comme geste symbolique fort à la face du monde et de l'administration étatsunienne.
2. **Soutenir la Cour pénale internationale, la protéger des sanctions et autres menaces, ainsi que son personnel, et appliquer ses mandats d'arrêt.**

Il doit mettre en œuvre les principes de compétence universelle afin de pouvoir mettre en accusation des individus qui seraient accusés de crimes sérieux contre le droit international. Amnistie internationale demande au Canada de sanctionner les États qui sanctionnent eux-mêmes la justice internationale.

3. **Ne pas être complice de génocide et de crimes de guerre, en cessant tout transfert d'armes et de matériel militaire vers Israël, direct ou indirect.**

Le Canada ne peut prôner les droits humains tout en armant ceux qui les bafouent. En adhérant au Traité sur le commerce des armes en 2019, il s'est engagé à ne pas exporter d'armes vers des pays où elles pourraient servir à commettre des crimes de guerre ou des violations des droits humains. En continuant d'armer Israël, le Canada sera passible de complicité de génocide. En ratifiant la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide, il s'est engagé à ne pas tolérer cette complicité.

4. **Reconnaître et condamner le système d'apartheid d'Israël contre la population palestinienne.**

Indépendamment du conflit en cours, les Nations unies, Human Rights Watch et Amnistie internationale, entre autres, ont dénoncé le crime d'apartheid d'Israël contre la population palestinienne, soit un système cruel de domination et un crime contre l'humanité. Le 19 juillet 2024, la Cour internationale de justice (CIJ) a rendu un avis historique affirmant pour la première fois qu'Israël se rendait coupable d'apartheid. Amnistie a interpellé le gouvernement du Canada sur cet enjeu, l'exhortant à assumer pleinement son rôle de leader en matière de droits humains sur la scène internationale.

5. **Soutenir et réformer les institutions en droit international.**

Le Canada doit montrer l'exemple et devenir partie des traités internationaux et régionaux de droits humains qu'il n'a pas encore joints (notamment le Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et politiques, le Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, etc) et soutenir de nouvelles conventions modernes sur les crimes contre l'humanité et sur la fiscalité. Il doit également mettre en œuvre l'Accord de Paris. Le Canada doit soutenir une réforme du Conseil de sécurité des nations unies afin que les membres permanents ne puissent pas utiliser leur droit de veto pour bloquer des mesures visant à faire cesser des

atrocités criminelles ou à offrir réparation pour de tels actes. Le soutien à l'Organisation mondiale de la santé est crucial dans cette période instable.

Il ne s'agit là que de quelques-unes des recommandations d'Amnistie internationale pour le Canada sur la scène internationale, à l'heure où l'équilibre mondial et l'avenir de l'humanité courent de graves périls.

Toutefois, je vous invite à prendre connaissance de l'Aperçu des droits humains au Canada que nous publions chaque année et dont vous trouverez la dernière édition jointe à ce courrier. De même, je vous invite à prendre connaissance de la section portant sur le Canada dans le Rapport annuel international, également joint à ce courrier, et que nous venons de publier le 28 avril dernier, où de nombreux enjeux soulevés peuvent guider votre ministère dans la mise en place d'une feuille de route pour un Canada exemplaire et inspirant sur la scène internationale.

Je vous remercie de l'attention que vous voulez bien accorder à ces questions importantes, dont j'espère pouvoir m'entretenir avec vous d'ici peu. Je vous invite à contacter Colette Lelièvre (clelievre@amnistie.ca), responsable de campagnes, pour déterminer le meilleur moment d'une rencontre, ou pour tout supplément d'information.

Enfin, je souhaite porter à votre attention qu'il existe deux sections d'Amnistie internationale au Canada, l'une anglophone, l'autre francophone. Bien que travaillant en étroite collaboration, il s'agit de deux organisations distinctes, jouissant d'un même statut au sein du mouvement international d'Amnesty International.

Veuillez accepter, Madame la Ministre, mes salutations les plus distinguées.

Bien à vous,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'F. Langlois'.

France-Isabelle Langlois
Directrice générale